

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04781
Numéro SIREN : 824 391 916
Nom ou dénomination : 3D IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt 3127



17 FEV. 2021

3127

Société par action simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue de l'Abbaye
91 800 BRUNOY

N°824 391 916 RCS d'EVRY

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU «25 janvier 2021 »**

Le « 25 janvier 2021 », à « 11 Heures », .

La société NUTTENS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 711 000 euros ayant son siège social 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 843 627 092.

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens.

En présence du Président.

En présence du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Changement de Présidence
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Modification de l'article 2 des statuts : Objet

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

3D IMMOBILIER

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 37 638,93 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 71 487,21 euros,
- Les capitaux propres sont de 82 487,21 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Vincent Nuttens de son mandat de Président à effet ce jour, et décide de nommer en qualité de Président : La société NUTTENS, société par actions simplifiée, 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, RCS CRETEIL 843 627 092.

La société NUTTENS sera représentée par son Président.

Elle est désignée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la quatrième décision, l'associé unique décide de fixer la rémunération de la société NUTTENS en tant que Président, à la somme annuelle de 2 250 € HT.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

Article 2 – Objet

La société a pour objet :

- *L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.*

3D IMMOBILIER

- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
- Et, généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, ainsi que toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

L'associé unique, la société NUTTENS

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens

3D IMMOBILIER
2, rue de l'Abbaye - 91800 Brunoy Fr
SIRET 824 391 916 00015 - FR 31

Signature numérique de
NUTTENS
Date: 2021.01.25 19:38:34
+01'00'

le 25/01/2022
NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

Le nouveau Président, la société NUTTENS¹

Représentée par son Président, Monsieur Vincent Nuttens

3D IMMOBILIER
2, rue de l'Abbaye - 91800 Brunoy Fr
SIRET 824 391 916 00015 - FR 31

Signature numérique de
NUTTENS
Date: 2021.01.25 19:38:55
+01'00'

le 25/01/2022
NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président ».